



Foire aux questions sur les journées thématiques du Centre de ressources et de preuves

Sur le Centre de ressources et de preuves

- **Comment avoir plus d'information sur le Centre de ressources et de preuves ?** Il est possible de retrouver toutes les informations sur le lien de la CNSA : [Lien site CNSA - Centre de ressources et de preuves.](#)

Sur les objectifs et contenus des journées thématiques

- **Où peut-on retrouver les informations concernant les journées thématiques proposées aux porteurs d'actions collectives par le Centre de ressources et de preuves ?** Il est possible de retrouver toutes les informations concernant l'offre de journées thématiques aux liens suivants :
[15 rendez-vous pour concevoir des actions collectives de prévention plus efficaces.](#)
[Formulaire d'inscription en ligne à destination des porteurs](#)
- **Sur quels sujets porte l'offre des journées thématiques ?** Les journées porteront sur trois thématiques différentes :
 - Prévention et promotion de la santé des personnes de 60 ans et plus : en 2024 et 2025
 - Méthodes et repères pour suivre et évaluer l'impact d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie : en 2025
 - Marketing social : stratégies favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé : en 2026
- **Quels sont les objectifs spécifiques pour chacune de ces journées ?** L'objectif global de ces journées sera de partager des notions et repères visant à enrichir les pratiques concrètes de conception d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie. Les objectifs associés à chacune des 3 thématiques seront précisés lors de l'ouverture des inscriptions. [Consultez le formulaire d'inscription.](#)
Vous pouvez ainsi d'ores et déjà y retrouver les objectifs de la 1^{re} journée thématique portant sur la « Prévention et Promotion de la santé des personnes de 60 ans et plus » et qui sont :
 - Comprendre les enjeux de la prévention et de la promotion de la santé pour les personnes de 60 ans et +
 - Identifier les approches les plus pertinentes pour préparer la conception et la mise en œuvre d'une action collective
- **Est-il utile que les conseils départementaux participent à ces formations ?** Oui. Un parcours similaire abordant les mêmes thématiques est proposé aux référents CFPPA (conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie) des conseils départementaux ainsi qu'à l'ensemble des membres des CFPPA ; l'objectif est de partager entre décideurs/financeurs et porteurs de projets des repères essentiels et opérationnels basés sur la science.
Le format pédagogique proposé sera adapté au regard des besoins de chacun : les référents et membres des CFPPA auront un besoin dominant d'éléments pour analyser les projets et pour aider à la réflexion des actions à financer, tandis que les porteurs de projets auront un besoin dominant d'éléments pour construire et mettre en œuvre les actions collectives.
- **Est-ce que le contenu de la première journée thématique est uniquement centré sur une approche médicale ?**
Non. La prévention de la perte d'autonomie et la promotion de la santé est abordée selon la définition de l'OMS qui prend en compte la santé dans sa globalité et sa complexité.

Cette approche englobe tant les éléments médicaux stricto sensu que les déterminants de santé et concerne la santé physique comme la santé psychique.

- **Est-ce que ces journées thématiques sont identiques dans toutes les villes ?**
Oui. Le même contenu est proposé dans chacune des villes. La journée thématique est conçue pour s'adresser à tous les porteurs de projets.

Sur les profils des participants

- **À quels profils de participants s'adressent ces journées thématiques ?** Ces journées thématiques sont destinées aux porteurs de projets d'actions collectives bénéficiant d'ores et déjà de financements de la CFPPA ou ayant l'intention de proposer un projet pour les prochaines années. Elles s'adressent précisément aux professionnels qui conçoivent, coordonnent ou animent les actions collectives, et n'est pas indiquée pour les personnels administratifs.
- **Est-ce réservé aux professionnels ou est-ce qu'un bénévole référent peut y participer ?**
Oui, les bénévoles peuvent participer, mais sous réserve d'être impliqués durablement dans la conception et la mise en œuvre des actions.
- **Est-il possible d'inscrire plusieurs professionnels d'un même organisme à une session ?**
Oui, une possibilité de 3 participants par organismes est ouverte, sous réserve des places disponibles. La diversité d'appartenance des participants sera privilégiée.

Sur la participation des porteurs d'action à ces journées thématiques

- **Faut-il avoir assisté à la 1re journée thématique « Prévention et la Promotion de la santé » pour pouvoir participer aux journées thématiques suivantes ?** Non, il n'est pas obligatoire d'assister aux 3 journées. Cependant, il est recommandé de suivre les 3 journées, leurs contenus étant conçus de façon complémentaire pour outiller les porteurs sur les différents aspects de l'efficacité des actions de prévention et de promotion de la santé.
- **La participation des porteurs de projets conditionne-t-elle l'accès aux financements des CFPPA ?** Non, la participation aux journées thématiques ne conditionne pas le financement des CFPPA. La participation à ces journées ne sera pas non plus un critère d'inclusion inscrit dans les appels à projets. Elle est en revanche fortement encouragée, car elle favorise la mise en œuvre de repères essentiels et opérationnels connus et reconnus dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé.
- **Ces journées sont-elles obligatoires ?** Non, elles ne sont pas obligatoires. La participation est volontaire. Elles sont recommandées pour contribuer au déploiement d'une politique de préservation de l'autonomie éclairée et efficace.
- **Ces formations sont-elles payantes ?** Le coût est intégralement pris en charge par la CNSA. Seuls les déplacements et le déjeuner sont à la charge du participant.

Sur les modalités d'inscription aux journées thématiques

- **Quand est-il possible de s'inscrire aux journées thématiques ?** Il est dès à présent possible de s'inscrire à l'une des 15 sessions via la plateforme dédiés : [> Consultez le programme et les modalités d'inscription.](#)
- **Où auront lieu les formations ?** Les villes vous sont indiquées dans le lien suivant et dans le support du webinaire accessible via le lien suivant : [Lien vers le site de la CNSA - centre de ressources et de preuves.](#)
Vous pouvez également consulter le site [Lien vers le formulaire d'inscription en ligne](#) sur lequel ces informations sont mises à jour régulièrement.
Les lieux exacts de ces journées thématiques vous seront également communiqués dans la convocation à cette journée thématique transmise 30 jours avant la date de la session.

- **Deux dates proposées sur une même ville sont obligatoirement sur la même thématique ?** Chaque ville (Paris, Nantes, Dijon, Lyon et Bordeaux) propose plusieurs dates pour une même journée thématique afin de convenir au plus grand nombre de participants. Aussi, il est à noter que les 3 journées thématiques contenues dans l'offre seront à terme proposées dans chacune de ces villes.
- **Des journées thématiques seront-elles organisées dans les DOM-TOM ?** Les journées thématiques sont aujourd'hui exclusivement organisées en présentiel sur le territoire métropolitain. Des modalités autres sont en cours de réflexion pour répondre aux besoins et tenir compte des différents fuseaux horaires ultramarins.
- **Des journées thématiques seront-elles organisées dans d'autres villes du territoire métropolitain que celles d'ores et déjà annoncées ?** Il n'est aujourd'hui pas prévu que les journées thématiques soient proposées dans d'autres villes, l'un des objectifs étant le partage d'expériences.
- **Y a-t-il une date butoir pour s'inscrire ?** La date limite d'inscription est fixée à 15 jours avant la date prévue de la session.
- **Si je me suis préinscrit. Quand aurai-je la confirmation définitive de mon inscription ?** Vous recevrez la confirmation de votre inscription dans le mois suivant votre pré-inscription. La convocation à cette journée avec les précisions de lieu et d'horaires vous sera adressée 30 jours avant la date de la journée thématique.
- **Est-il possible de choisir plusieurs dates pour assurer notre présence sur l'une des journées proposées ?** Non, une seule date sera prise en compte par participant.
- **Les journées thématiques sont-elles réalisées en présentiel et/ou en distanciel ?** Toutes les journées thématiques ont été conçues en format présentiel et auront lieu de 9h30 à 17h30. Il n'est pas prévu de format en distanciel.
- **Des dates ont-elles déjà été programmées pour le parcours membres de la CFPPA (CD, caisses de retraite etc.) ?** Oui des dates ont été programmées et transmises aux référents et membres des CFPPA. L'ouverture des inscriptions a débuté en mars 2024.
- **J'ai fait une demande d'inscription pour une journée en 2025, mais mon adresse e-mail n'est pas reconnu. Qui puis-je contacter pour remédier au problème rencontré ?** Si vous rencontrez un problème lors de votre inscription, il vous est possible de nous contacter à cette adresse : formation@gerontopole-paysdelaloire.fr
- **Je me suis trompé dans le choix d'une date lors de mon inscription. Comment puis-je la modifier ?** Si vous rencontrez un problème lors de votre inscription, il vous est possible de nous contacter à cette adresse : formation@gerontopole-paysdelaloire.fr
- **À qui s'adresser pour une question sur mon inscription ?** Pour toutes les questions concernant votre inscription, vous pouvez écrire au mail suivant : formation@gerontopole-paysdelaloire.fr